

Chers amis Dallais,

Le 4 septembre 2021

Le moment est venu de vous donner quelques informations sur la reprise des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aux Petites Dalles.

Voici un compte-rendu succinct de la réunion préparatoire à cette reprise tenue ce vendredi 3 septembre.

Etaient présents :

- Un représentant des deux communes, Eric Scarano, Maire, pour Sassetot et Philippe Duboc, adjoint, pour St Martin,
- Le représentant du Syndicat Départemental d'Energie (SDE76), Anthony Guérou,
- Un représentant de l'entreprise Garczynski & Traploir en charge des travaux, François Astruc,
- Un représentant de la CC Côte d'Albâtre, Adrien Jousse,
- Gérard Poirier, président de l'Association de Protection du site des Petites Dalles,
- François Sanson, président du Syndicat d'Initiative des Petites Dalles.

Globalement, réunion très fructueuse et franche avec les responsables du chantier, beaucoup d'écoute et de réponses, de nombreuses implantations ont pu être validées avec les propriétaires présents.

Il est prévu que les travaux commencent à partir du **20 septembre 2021**, avec des équipes renforcées, **pour une période de 4 semaines**. L'ensemble des travaux du réseau général (sous trottoir) et la totalité des antennes de raccordement chez les particuliers devraient être terminés dans ces 4 semaines. Idem pour le réseau Télécom, avec les fourreaux enterrés et les chambres de tirage.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Réouverture du chantier le lundi 20 septembre pour une durée de 4 semaines,
- Donc fin octobre, fin théorique du chantier enfouissement,
- Demande du prestataire à Enedis d'autorisation de branchement, délai 1 mois environ,
- Ensuite branchement des différents usagers, plusieurs mois (4 ?) ..... un accès pour la reprise des branchements sous tension nécessitant la présence des riverains ou de personnes de confiance,
- Espérons fin des branchements dans 6 mois....

Les travaux reprendront à partir de là où ils s'étaient arrêtés en juin dernier, c'est-à-dire depuis l'ancien Hôtel du Clos Normand, et se poursuivront en remontant la rue Joseph Heuzé jusqu'au TCD.

Les propriétaires riverains sont concernés principalement par plusieurs types de prestations :

- La pose des coffrets publics électriques, **appelés RM sur les plans**, grands coffrets de couleur ivoire, qui concernent le réseau général et les départs vers les branchements des particuliers. Ces coffrets doivent être posés sur la voie publique, accessibles depuis celle-ci. Ils sont pratiquement placés en limite des murs des propriétés (*Les coffrets « réseaux public » ne peuvent pas être insérés dans les murs, la réglementation s'y oppose, confirmation donnée par SDE76, ComCom et le bureau d'études*). Il est souhaitable que les emplacements de ces grands coffrets soient confirmés et validés par les propriétaires riverains. Parfois un léger glissement de 50 cm sur le trottoir ou un positionnement différent peuvent-être acceptés sans difficulté par l'entreprise dès lors qu'un avantage certain est acquis : meilleure esthétique, moindre rétrécissement du passage sur le trottoir, facilité de sortie de véhicules... il est important en cas de modification de le faire dès le marquage au sol, une fois les coffrets raccordés, aucun déplacement ne sera possible,
- La pose des coffrets de branchements (raccordement chez les particuliers) petits coffrets de couleur ivoire, **appelés CIBE sur les plans**, à raison de 1 coffret par comptage particulier. Ces coffrets peuvent et doivent (souhait de la municipalité de St Martin et des associations) être posés **dans** les murs et murets des propriétés, à la demande et avec l'accord des propriétaires. Ils sont ainsi moins visibles, moins sujets à dégradations et la circulation sur les trottoirs en sera facilitée.
- Les mats d'éclairage public, **sigle Rond avec une croix** sur les plans doivent aussi être installés et leurs implantations validées par la commune, quelques déplacements sont possibles, attention à l'inter-distance qui est primordiale pour un éclairage de qualité, il faut donc allier esthétique et inter-distance,

Concrètement, l'entreprise commencera son travail par dessiner au sol, avec des traits de peinture, l'emplacement des coffrets, RM, CIBE et éclairage. Les propriétaires riverains sont donc invités à venir rapidement sur place durant les prochaines semaines pour confirmer les emplacements et à prévoir l'incrustation des coffrets de branchements dans les murs et murets et de faire part d'éventuelles observations par mail à l'adresse : [gtvetot@yvetot.g-t.fr](mailto:gtvetot@yvetot.g-t.fr).

- **Il faut que tous les riverains lisent bien les plans qu'ils ont reçus et répondent aux demandes de validation d'implantation proposées.** (Il ne

s'agit pas nécessairement de nouveaux plans, la majorité a été envoyée depuis février 2021, d'autres ont suivi en juin-juillet).

- L'entreprise allant faire des marquages de couleur sur les trottoirs pour figurer toutes les implantations prévues, **il faut que tous les riverains répondent le plus tôt possible avant qu'il ne soit TROP TARD pour changer !!**
- L'implantation sur site se fera avec les informations au 6 septembre, toute modification après cette date sera prise en compte mais peut-être pas matérialisée sur le terrain,
- **La prochaine réunion de chantier a lieu le vendredi 24 septembre,**

Les raccordements de maisons situées sur des sentes perpendiculaires à la rue Joseph Heuzé se font en tranchée dans les chemins menant aux maisons,

- pour le chantier complémentaire entre le chemin vers la Villa les Roses et les Pervenches et la portion jusqu'à la plage, il faudra une demande de nouvelle tranche qui sera déposée à la ComCom pour étude et validation vers la fin d'année,
- pour les maisons situées sur les différents « chemins », l'allée de l'Impératrice de la chapelle vers la rue de l'Harmonie, la sente des Douaniers, le chemin du Moustier, celui des Bruyères, celui qui monte à côté de la bibliothèque, le bout du métro après la Chaume ou le chemin du petit bois, il faut que les mairies établissent un/des projets complémentaires pour que les enfouissements de réseaux y soient envisagés,

Le retrait des poteaux anciens devrait suivre cette phase de branchement et les poteaux de responsabilités EDF seront retirés quand Orange aura mis ses branchements dans les gaines installées,

Attention, pour les poteaux France Telecom / Orange, il faudra que les mairies demandent à Orange d'actionner leurs sous-traitants,

Le 2<sup>ème</sup> dossier lié au premier est celui de l'**éclairage public** :

- Quels vont être les éclairages mis en place, y-a-t-il des choix possibles ?  
*A priori comme à Saint Martin mais impossible de regarder une autre solution plus esthétique pour l'ensemble du hameau, à cause du budget accordé.*
- Pour les horaires de fermeture des éclairages le soir, le problème semble connu et lié à une interférence des compteurs LINKY qui perturbent les minuteurs, ce problème découvert nécessite des interventions qui sont multiples et complexes !!!

- Le problème de la réparation de l'installation rue de la Porte des champs à proximité du Tennis a été rappelé et retransmis à la Commune de Sassetot le Mauconduit qui va s'en occuper,

Comptant sur votre participation active à la bonne réalisation de ces travaux,

Bien amicalement à vous tous,

**Gérard Poirier et François Sanson.**